

## Avis publics



### DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

#### ***Demande d'autorisation de démolir l'immeuble situé au 6836-6852, rue Marquette***

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 5 juillet 2023, à 18h30, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolir le bâtiment situé au **6836-6852, rue Marquette** et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction de quatre immeubles résidentiels de 3 étages et totalisant 22 logements.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public (**au plus tard le 29 juin 2023**), faire connaître son opposition motivée par courriel à l'adresse suivante [greffe-rpp@montreal.ca](mailto:greffe-rpp@montreal.ca) ou par courrier à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie  
5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Fait à Montréal, ce 19 juin 2023

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement